



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr. GENERALE

A/CN.9/256

8 mai 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Dix-septième session
New York, 25 juin-11 juillet 1984

FORMATION ET ASSISTANCE

Rapport du Secrétaire général

1. A sa seizième session 1/, la Commission a décidé qu'il serait souhaitable de continuer à parrainer des colloques et des séminaires consacrés au droit commercial international en collaboration avec d'autres organisations. Elle a également affirmé l'importance des colloques et séminaires régionaux, tant pour promouvoir les travaux de la Commission que pour rendre les participants, particulièrement ceux qui viennent de pays en développement, conscients des problèmes juridiques que pose présentement le commerce international. La Commission a approuvé l'orientation adoptée par le secrétariat pour organiser ces colloques et séminaires.

2. Par sa résolution 38/134 du 19 décembre 1983 relative au rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, de l'oeuvre que la Commission accomplit en matière de formation et d'assistance dans le domaine du droit commercial international. Elle a également réaffirmé qu'il est souhaitable que la Commission parraine des colloques et des séminaires, en particulier ceux qui sont organisés sur une base régionale, afin de promouvoir la formation et l'assistance dans le domaine du droit commercial international. L'Assemblée générale a encore remercié les gouvernements et institutions qui organisent des séminaires ou des colloques, et invité les gouvernements, les organes compétents des Nations Unies, les organisations, les institutions et les individus à aider le secrétariat de la Commission à financer et à organiser des colloques et des séminaires. Les principales activités entreprises dans ce domaine par ce secrétariat depuis la seizième session de la Commission sont exposées ci-après 2/.

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa seizième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, supplément No 17 (A/38/17), par. 130.

2/ Voir aussi Coordination des travaux : généralités (A/CN.9/255).

3. Le secrétariat de la CNUDCI a pour la seconde fois coopéré avec l'Organisation des Etats américains (OEA) à son séminaire annuel de droit international (Rio de Janeiro, Brésil, 18-19 août 1983). Y ont été notamment débattus les activités de la Commission, la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (ci-après appelée Règles de Hambourg) et le projet de guide juridique pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles. Des juristes de plusieurs pays d'Amérique latine y assistaient.

4. La Chambre de commerce internationale et la Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire ont organisé une conférence internationale sur les techniques du commerce international (Abidjan, Côte d'Ivoire, 21-23 novembre 1983), avec le concours du secrétariat de la CNUDCI et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Y ont été notamment traités les travaux de la Commission, l'unification du droit commercial international et l'arbitrage commercial international. Des juristes, hommes d'affaires et fonctionnaires de plusieurs pays d'Afrique occidentale y assistaient.

5. Le Comité juridique consultatif afro-asiatique (AALCC) et le secrétariat de la CNUDCI ont organisé un colloque régional sur l'arbitrage (New Delhi, Inde, 12-14 mars 1984) à l'invitation du Conseil indien d'arbitrage. Y assistaient des fonctionnaires et des praticiens de maints pays de la région. Le colloque s'est attaché aux travaux de la CNUDCI dans le domaine de l'arbitrage commercial international. Il s'est également intéressé aux activités des centres régionaux d'arbitrage établis à Kuala Lumpur et au Caire sous les auspices de l'AALCC, ainsi qu'aux problèmes qui se rencontrent présentement dans la pratique de l'arbitrage. Ces centres ont adopté et appliquent le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI.

6. Un colloque régional sur les activités de la CNUDCI est prévu en juin 1984 à Bogota, Colombie. Il sera organisé par la Chambre de commerce de Bogota, avec le concours du secrétariat de la CNUDCI. Il a reçu l'appui du secrétariat de l'OEA; des juristes, hommes d'affaires et fonctionnaires de la région des Andes seront invités à y participer. Il débattera, en particulier, de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne 1980, ci-après appelée Convention de Vienne sur les ventes), de la loi type sur l'arbitrage commercial international, des Règles de Hambourg, du projet de guide juridique pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles et de l'intérêt que présentent les travaux de la CNUDCI pour les pays de la région andine.

7. Un séminaire de droit commercial pour la région de l'Asie et du Pacifique sera organisé à Canberra, Australie, du 22 au 27 novembre 1984, par le Ministère australien de la justice, avec le concours du secrétariat de la CNUDCI et du Comité juridique consultatif afro-asiatique. Y participeront aussi l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye de droit international privé. Le secrétariat de la CNUDCI y a contribué en faisant appel aux compétences de ces organisations ainsi que de l'AALCC. Le séminaire a pour thème l'unification et l'harmonisation du droit et des pratiques du commerce international, plus particulièrement les travaux et le rôle de la Commission en sa qualité de principal organe juridique international dans ce domaine. Il est notamment destiné à contribuer au programme de la Commission en matière de formation et d'assistance, et le Gouvernement australien accordera des bourses aux participants de la région.

8. La Conférence biennale LAWASIA (Manille, Philippines, 9-13 septembre 1983) a consacré une session d'étude à la Convention de Vienne sur les ventes. A cette conférence assistaient de nombreux juristes de la région d'Asie et du Pacifique. Le secrétariat de la CNUDCI y a exposé la Convention et intéressé les Etats de la région à son adoption. La résolution adoptée invite instamment ces gouvernements à diffuser les renseignements appropriés au sujet de la Convention en vue d'assurer sa ratification dans les meilleurs délais.
9. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT a organisé à Genève, du 21 au 25 novembre 1983, une session d'étude des aspects juridiques du commerce extérieur, avec le concours du secrétariat de la CNUDCI et de la Chambre de commerce internationale. Il s'agissait d'élaborer sur ce sujet un guide pour aider les chambres de commerce et les organismes officiels chargés de promouvoir les échanges. Ce guide est en cours de préparation par des consultants sous les auspices du Centre du commerce international CNUCED/GATT. A la session assistaient des juristes et des fonctionnaires représentant les chambres de commerce et les organismes de promotion des échanges de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.
10. Le secrétariat de la CNUDCI a été invité à un colloque organisé par l'Association américaine du barreau (Atlanta, Etats-Unis d'Amérique, 1er-2 août 1983) sur la Convention de Vienne sur les ventes. Le colloque a examiné l'intérêt de cette convention comme moyen d'harmoniser le droit des ventes internationales. Sa conclusion générale a été qu'elle constitue un compromis acceptable entre les différentes conceptions que les droits nationaux se font des contrats de vente internationale. Sur la même Convention de Vienne, l'Ecole de droit étranger et comparé de l'Université Columbia à New York a organisé une conférence internationale les 21 et 22 octobre 1983. Elle a examiné les solutions qu'apporte la convention à certains problèmes essentiels des contrats de vente internationale, par rapport aux solutions adoptées par divers droits nationaux. Le secrétariat de la CNUDCI y était invité et il a expliqué la façon dont la Convention de Vienne résout ces problèmes. Le Ministère de la justice du Canada a organisé à Ottawa, le 20 octobre 1983, un séminaire sur le droit commercial international, où le secrétariat de la CNUDCI a été aussi invité à participer. Il y a exposé les récentes réalisations de la Commission, dont il a débattu avec les participants le programme de travail en cours. L'active participation de toutes les provinces du Canada y a témoigné de l'intérêt porté aux activités de la CNUDCI.
11. Le secrétariat de la CNUDCI a été invité à participer à une conférence internationale d'experts (Bielefeld, République fédérale d'Allemagne, 20-22 juin 1983) sur le thème de l'adaptation et de la renégociation des contrats commerciaux internationaux. Il y a exposé le Règlement de conciliation de la CNUDCI, dont la conférence a débattu en fonction de son thème. Le secrétariat a encore participé à un colloque sur l'arbitrage international organisé à Londres les 5 et 6 juillet 1983 par le Chartered Institute of Arbitrators. Le colloque a largement débattu du projet de loi-type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international. Le secrétariat en a exposé les principaux points, notamment par rapport aux règles d'arbitrage de la common law.

12. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à une conférence de spécialistes du droit international privé et du droit commercial international qui s'est tenue à Ludwigsburg, République fédérale d'Allemagne, du 25 au 30 septembre 1983. Il y a exposé certains points importants des Règles de Hambourg, ainsi que les travaux de la Commission sur une unité de compte universelle pour les conventions internationales.

13. A plusieurs autres occasions encore, le secrétariat de la CNUDCI s'est adressé à des réunions de juristes et de fonctionnaires pour leur faire connaître les travaux de la Commission. Il entend rester en contact avec les organisations et les gouvernements pour collaborer avec eux à l'organisation de colloques et séminaires.

14. L'année passée, trois stagiaires ont été formés au secrétariat de la CNUDCI et ont participé à des projets courants de la Commission.